

Province de Québec
Municipalité du Canton de Roxton

À une session ordinaire du conseil de la Municipalité du Canton de Roxton, tenue le 1^{er} octobre 2018 à 19h30 au lieu ordinaire de séances, conformément aux dispositions du Code municipal de la Province de Québec.

À laquelle étaient présents :

Le maire-suppléant : M. Bernard Bédard
Les conseillers : M. Pascal Richard
M. Stéphane Beauregard
Mme Diane Ferland
M. François Légaré

Étaient absents : M. Stéphane Beauchemin, maire
M. Éric Beauregard, conseiller

Caroline Choquette, directrice générale et secrétaire-trésorière, était également présente.

Tous formant quorum sous la présidence du maire-suppléant.

178-10-2018

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard appuyé par M. François Légaré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté.

Le varia reste ouvert pour l'ajout de points en cours de séance.

Adoptée

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Questions de l'assemblée;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018;
4. Rapport de l'inspecteur municipal;
5. Travaux de voirie;
6. Achat d'une laveuse à pression à vapeur;
7. Correction de la résolution no. 165-09-2018 ayant pour titre « Location d'un terrain pour entreposer la réserve d'abrasifs pour l'hiver et fourniture d'une machinerie »;
8. Rapport de l'inspecteur en bâtiments;
9. Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2018;
10. Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;
11. Transmission de la programmation de travaux de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
12. Services juridiques pour l'année 2019;
13. Prévisions budgétaires du Service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2019;

14. Prévisions budgétaires 2019 – Rang Petit 3;
15. Publicité pour la Semaine québécoise de réduction des déchets 2018;
16. Souper des Fêtes;
17. Congé du jour du souvenir – Détermination de la journée de fermeture du bureau;
18. Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Demande d’appui de la MRC d’Acton;
19. La Pensée de Bagot – Pages spéciales construction et rénovation d’automne;
20. Liste des comptes;
21. Divers :
 - 21.1. Octroi du contrat pour les travaux de dynamitage et de déblai des fossés dans le 9^{ème} Rang;
 - 21.2. Embauche de chauffeurs pour le déneigement des chemins d’hiver;
 - 21.3. Location de radios FM et GPS pour les camions de déneigement;
 - 21.4. Achat de sel pour la réserve d’abrasifs pour l’hiver;
22. Rapport des comités;
23. Correspondance;
24. Questions de l’assemblée;
25. Levée de l’assemblée.

Adoptée

179-10-2018

3. **Adoption du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l’unanimité des conseillers d’accepter le procès-verbal tel que rédigé.

Adoptée

M. Stéphane Beauregard se retire de son siège puisqu’il a un intérêt dans le point suivant.

180-10-2018

6. **Achat d’une laveuse à pression à vapeur**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser l’achat d’une laveuse à pression MH2030EA240 avec une buse rotative au coût de 4957.09\$ (taxes en sus).

Adoptée

M. Stéphane Beaugard reprend son siège.

181-10-2018

7. **Correction de la résolution no. 165-09-2018 ayant pour titre « Location d'un terrain pour entreposer la réserve d'abrasifs pour l'hiver et fourniture d'une machinerie »**

CONSIDÉRANT QU'il y avait une erreur au niveau du nom de la compagnie inscrit dans la résolution no. 165-09-2018;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que la résolution 165-09-2018 soit corrigée par le texte suivant :

CONSIDÉRANT QUE nous devons louer un terrain pour installer l'abri et la réserve d'abrasifs qui sera utilisée pour le déneigement des chemins d'hiver;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beaugard

appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la conclusion d'une entente M. Patrick Denis, représentant de la compagnie 9220-5988 Québec inc. pour la location d'un terrain situé sur le rang Charlebois dans le Canton de Roxton ainsi que la fourniture d'une machinerie pour le chargement des camions. Que cette entente soit valide du 10 septembre 2018 au 31 août 2019. Cette période pourrait varier selon les besoins de la municipalité. Le prix de la location est de 500 \$ par mois.

Que l'entente à intervenir fasse partie intégrante de la présente résolution comme si au long transcrit.

Que M. Bernard Bédard, maire-suppléant et la directrice générale soient autorisés à signer l'entente à intervenir avec la compagnie 9220-5988 Québec inc..

Adoptée

Adoptée

182-10-2018

8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments – Demande à la CPTAQ de Ferme des Rapides (Mme Jeanne Dubreuil) (matricule 7949-77-9841)**

CONSIDÉRANT QUE Mme Jeanne Dubreuil procède à une demande d'autorisation dans le but de vendre les lots 3 840 876 et 3 840 877;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme à la réglementation en vigueur;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande à la CPTAQ de Ferme des Rapides (Mme Jeanne Dubreuil).

Adoptée

- 183-10-2018 8. **Rapport de l'inspecteur en bâtiments**
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du rapport de l'inspecteur en bâtiments;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. Stéphane Beaugard
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le rapport de l'inspecteur en bâtiments tel que rédigé.
- Adoptée
- 184-10-2018 9. **Utilisation des fonds de compensation des carrières et sablières pour l'année 2018**
- Il est proposé par M. Stéphane Beaugard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'appliquer la somme de 142 672 \$ provenant du Fonds de compensation des carrières et sablières au coût des travaux de pavage du chemin Quartier-Auger.
- Adoptée
- 185-10-2018 10. **Subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »**
- CONSIDÉRANT QUE la présente résolution est adoptée dans le cadre de la subvention « Aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;
- PAR CONSÉQUENT,
Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité des conseillers ce qui suit :
- Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux de rechargement exécutés sur le Rang Petit 11 pour un montant de subventionné de 12 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;
- Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur le chemin de la Mine dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.
- Adoptée
- 186-10-2018 12. **Services juridiques pour l'année 2019**
- CONSIDÉRANT QUE le cabinet Therrien Couture, avocats s.e.n.c.r.l. a présenté à la municipalité une offre de services professionnels pour l'année 2019;
- CONSIDÉRANT QUE cette offre répond aux besoins de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Pascal Richard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité du Canton de Roxton accepte l'offre de services professionnels du cabinet Therrien Couture avocats, s.e.n.c.r.l., pour l'année 2019.

Adoptée

187-10-2018

13. **Prévisions budgétaires du Service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2019**

CONSIDÉRANT QUE les prévisions budgétaires 2019 pour le service d'inspection en bâtiment sont de l'ordre de 21 166,11 \$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland
appuyé par M. Stéphane Beauregard

et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires du service régional d'inspection en bâtiment pour l'année 2019.

Adoptée

188-10-2018

14. **Prévisions budgétaires 2019 – Rang Petit 3**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 8.0 de l'entente intermunicipale avec la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford pour l'entretien du Petit 3^{ème} Rang, la Municipalité du Canton de Roxton doit présenter un projet de budget sous deux options; soit un montant sans subvention gouvernementale de l'ordre de 7 390.46 \$ et avec subvention de l'ordre de 1 000 \$ pour la partie du chemin qui n'est pas couverte par les subventions;

CONSIDÉRANT QUE ces prévisions sont conditionnelles à l'approbation des deux municipalités parties à l'entente;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le document soumis et que le montant qui sera prévu au poste budgétaire pour l'année 2019 sera établi selon l'éventualité ou non de subvention et ce, conditionnellement à l'approbation de la Municipalité de St-Joachim-de-Shefford.

Adoptée

189-10-2018

16. **Souper des Fêtes**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers de prévoir un budget nécessaire pour l'organisation d'un souper des Fêtes pour les membres du conseil et employés de la municipalité.

Adoptée

190-10-2018

17. **Congé du jour du souvenir – Détermination de la journée de fermeture du bureau**

CONSIDÉRANT QUE le « Jour du souvenir » est un congé férié pour les employés municipaux et que le 11 novembre est un dimanche en 2018;

CONSIDÉRANT QU'il est prévu dans les ententes de travail que les congés fériés qui tombent un jour non ouvrable peuvent être remis soit au jour ouvrable suivant ou à tout autre jour en accord avec le conseil municipal;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland appuyé par M. Pascal Richard

et résolu à l'unanimité des conseillers que le congé du jour du souvenir soit remis au lundi 12 novembre 2018.

Adoptée

191-10-2018

18. **Plan de développement de la zone agricole (PDZA) – Demande d'appui de la MRC d'Acton**

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite élaborer un document de planification dans le but de mettre en valeur les activités des secteurs agricoles et forestiers de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le MAPAQ a mise en place le programme Territoires : Priorités bioalimentaires ayant comme objectif général d'accroître le développement du secteur bioalimentaire selon les priorités territoriales établies;

CONSIDÉRANT QUE le volet 1 dudit programme vise à doter les MRC d'un plan de développement de la zone agricole (PDZA) qui définit les priorités de développement du secteur bioalimentaire;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière accordée peut atteindre 50% des dépenses admissibles engagées par la MRC, jusqu'à concurrence de 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la démarche d'élaboration d'un PDZA permet d'appuyer la mobilisation des acteurs engagés dans le développement du secteur bioalimentaire afin qu'ils établissent une vision commune et qu'ils planifient la réalisation d'actions prioritaires;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Roxton a été identifiée par la MRC d'Acton comme un partenaire de la démarche;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Stéphane Beauregard
et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet du
PDZA de la MRC d'Acton, tel que présenté dans la demande d'aide
financière déposée dans le cadre du volet 1 du programme Territoires :
Priorités bioalimentaires pour l'élaboration d'un plan de développement
de la zone agricole (PDZA).

Adoptée

192-10-2018

20. **Liste des comptes**

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard
appuyé par M. François Légaré
et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes à
payer totalisant 467 744.62 \$ et que ceux qui sont payés avant ce jour
soient ratifiés.

Adoptée

Je, Caroline Choquette, secrétaire-trésorière, certifie que la Municipalité
du Canton de Roxton dispose des fonds nécessaires au paiement de ces
comptes prévus au budget.

193-10-2018

11. **Transmission de la programmation de travaux de la Taxe sur
l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du
Guide relatif aux modalités de versement de la contribution
gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur
l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années
2014 à 2018;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités
de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution
gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du
ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. François Légaré
appuyé par M. Pascal Richard
et résolu à l'unanimité que :

◎ la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui
s'appliquent à elle;

◎ la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager
le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts
fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité
quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de

toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

⊗ la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

⊗ la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

⊗ la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain;

⊗ la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Adoptée

194-10-2018

21.2 **Embauche de chauffeurs pour le déneigement des chemins d'hiver**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit procéder à l'embauche d'employés (superviseur et chauffeurs de camion) pour assurer le déneigement des chemins d'hiver;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par M. Stéphane Beauregard

Appuyé par M. Pascal Richard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à procéder à l'embauche des employés pour le service de déneigement des chemins d'hiver.

Adoptée

195-10-2018

21.3 **Location de radios FM et GPS pour les camions de déneigement**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire installer un système de communication et de suivi par GPS pour le service de déneigement;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs options ont été étudiées;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mme Diane Ferland

appuyé par M. François Légaré

et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir l'offre de la compagnie CTM Mobile pour la location de 2 appareils de radiocommunication Motorola XPR5300, équipés de l'option GPS ainsi que la location d'un appareil de radiocommunication qui sera utilisé au bureau municipal.

Adoptée

196-10-2018

21.4 **Achat de sel pour la réserve d'abrasifs pour l'hiver**

Il est proposé par M. Pascal Richard

Appuyé par M. Stéphane Beauregard

Et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat de 3 voyages de sel au coût de 86\$/tonne auprès de Somavrac pour la préparation de la réserve d'abrasifs.

Adoptée

23. **Correspondance**

La correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

197-10-2018

25. **Levée de l'assemblée**

Il est proposé par M. Pascal Richard

appuyé par Mme Diane Ferland

et résolu à l'unanimité des conseillers que l'assemblée soit levée à 20 h 54.

Adoptée

Bernard Bédard
Maire-suppléant

Caroline Choquette
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, Bernard Bédard, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.